



# Le Choletais

L'audace pour réussir

## PROCES VERBAL DU CONSEIL

### DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU CHOLETAIS

SEANCE DU LUNDI 17 FÉVRIER 2014

XXXXX

Le dix sept février deux mille quatorze, à dix-huit heures trente, les représentants de la Communauté d'Agglomération du Choletais, légalement convoqués le onze février deux mille quatorze, se sont réunis au siège de la Communauté d'Agglomération, rue Saint Bonaventure à Cholet.

Présent(es) :

Gilles BOURDOULEIX : Président.

John DAVIS, Jean-Paul BOISNEAU, Marie-Christine PELLETIER, René-Luc VIGNERON, Isabelle LEROY, Jacques BOU, Guy SOURISSEAU, Michel CHAMPION, Michel MAUDET, Jean-Paul OLIVARES, Alain PICARD, Marc MAUPPIN, Alain BRETEAUDEAU, Manuel DUWATTEZ, Cédric VAN VOOREN, Roger MASSÉ, Roselyne DURAND : Vice-Présidents.

Thierry ABRAHAM, Guy BARRÉ, Jean-Paul BRIGEON, Florence DABIN : Conseillers délégués.

Jean-Yves Aoustin, Jean-Daniel AUGER, Didier AUGER, Jean-Michel BOISSINOT, Michel BONNEAU, Jean BROCHARD, Évelyne CHICHE-GAUVAIN, Yves CLEDAT, Christian DAVID, Jacqueline DELAUNAY, Jean-Pierre DEVANNE, Jérémie DEVY, Maurice DILÉ, Hubert DUPONT, Didier EPRON, Michel FERCHAUD, Muriel FORTEL, Jackie GELINEAU, Vincent HEMERY, Évelyne HORECKA-PRAS, Colette LALLEMAND, Michelle LUMINEAU, Thierry MANTAULT, Henri MARTIN, Dominique MAURICE, Joël MERLET, Pierre MOREAU, Arnaud MURZEAU, Frédéric PAVAGEAU, Gérard PETIT, Françoise POTIER, Philippe RODRIGUEZ, Patrice ROY, Jean-Claude SORIN, Christian USUREAU : Conseillers.

Absent(es) excusé(es) :

Marc GENTAL (Représenté par Philippe RODRIGUEZ), Marc GREMILLON (Représenté par Pierre MOREAU) : Vice-Présidents.

Jean LELONG : Conseiller délégué.

Marie-Hélène BARRÉ, Dominique BEAUFRETON, Patrick CHEVALIER (Représenté par Françoise POTIER), Géraldine DELORME (Représentée par Évelyne CHICHE-GAUVAIN), Corinne DROUET, Marie-Odile EDOUARD (Représentée par Thierry MANTAULT), Jean-Claude FONTENEAU, Jean-Marie GOURDON (Représenté par Arnaud MURZEAU), Gérard JOURDAN, Jacky SAMSON (Représenté par Jackie GELINEAU), Marie-Claire TAMISIER : Conseillers.

En application des articles L. 5211-1 et L. 2121-15 du code général des collectivités territoriales, le Conseil de Communauté désigne Monsieur John DAVIS comme secrétaire de séance.

Le procès-verbal du Conseil de Communauté du 20 janvier 2014 est approuvé.

Le Conseil de Communauté prend connaissance des décisions n°001 à n°035 prises par Monsieur le Président en vertu de la délégation de pouvoirs qu'il lui a donnée.

## **I - FINANCES**

### Finance et Budget

#### I-1 – ADHESION DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION A DIVERS ORGANISMES

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide

Article unique : d'approuver les adhésions aux organismes désignés ci-après, à savoir pour l'année 2014 :

- La Fédération Française de l'Enseignement Musical, Chorégraphique et Théâtral (FFEM), pour un montant de 400 €,
- Le Conservatoire de France, pour un montant de 110 €,
- L'Association des Utilisateurs de Logiciels Opsys-Archimed (ADULO), pour un montant de 150 €,
- L'association ORACE, pour un montant de 2 000 €.

#### I-2 – LA GIRARDIERE - REMBOURSEMENT AUX RESIDENTS DES FRAIS LIES AUX TRAVAUX DE REHABILITATION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide

Article unique : de rembourser, sur présentation des factures individuelles, à chaque résident, les surcoûts liés aux travaux de réhabilitation du Foyer Logement la Girardièrè. Ces dépenses sont imputées sur les crédits ouverts en investissement sur l'opération réhabilitation de la Girardièrè.

*Arrivée de Monsieur MASSÉ*

#### I-3 – SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES A L'ASSOCIATION CHAUD LES JOUEURS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide

Article 1 : d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association Chaud Les Joueurs pour la mise en œuvre du projet pédagogique d'accompagnement à la création d'une ludothèque au sein d'un refuge d'enfants à Battambang (Cambodge).

Article 2 : d'approuver le versement d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association Chaud Les Joueurs pour la mise en œuvre du projet pédagogique dans le cadre de la poursuite du projet " Cambod'jeu ", permettant de développer et de mettre en place des ludothèques au sein d'orphelinats cambodgiens.

*Arrivée de Messieurs BARRÉ et ROY*

*Prospectives et recherche de financement et de recettes*

I-4 – AVENANT N°1 A LA CONVENTION DE GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE - PARTICIPATION AU FONCTIONNEMENT - DEMANDE DE SUBVENTION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide

Article 1 : de solliciter auprès de l'État une aide financière pour le fonctionnement 2014 de l'aire d'accueil des gens du voyage.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement.

Article 3 : d'approuver l'avenant n°1 à la convention 2013-2016 relative à la gestion de l'aire d'accueil des gens du voyage, fixant à 40 le nombre de places disponibles et actualisant les annexes.

(cf. annexe I-4)

I-5 – ETUDE DE REPERAGE DES COPROPRIETES EN DIFFICULTE - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide

Article 1 : de solliciter auprès de l'Agence Nationale pour l'Aménagement de l'Habitat (ANAH) et du Conseil Général de Maine et Loire, des aides financières aussi élevées que possible pour la réalisation de l'étude de repérage des copropriétés en difficulté.

Article 2 : d'approuver le plan prévisionnel de financement.

(cf. annexe I-5)

I-6 – MUSEES DE CHOLET - EXPOSITIONS 2014 - DEMANDES DE SUBVENTIONS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide

Article 1 : de solliciter auprès de l'État (Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire), des aides financières aussi élevées que possible pour l'organisation des trois expositions programmées au cours de l'année 2014 dans les musées de Cholet :

- " Cholet, Au son du clairon " au Musée d'Art et d'Histoire,
- " Les larmes du vent " au Musée du Textile,
- " Jean-Paul MARCHESCHI " au Musée d'Art et d'Histoire.

Article 2 : d'approuver les plans prévisionnels de financement.

(cf. annexe I-6)

*Négociation foncière et patrimoniale*

## I-7 – ECHANGE DE TERRAINS AVEC LES CONSORTS GROLLEAU - TRANSFERT DES EFFLUENTS DU PUY-SAINT-BONNET - LA MERLETIERE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide

Article 1 : d'approuver l'acquisition de la parcelle 950ZA n°8a, d'une surface de 2 108 m<sup>2</sup> pour une valeur de 1 054 € net et de céder en échange aux Consorts GROLLEAU les parcelles 950AE n°253 et 950AH n°274 de 4 370 m<sup>2</sup>, pour une valeur de 1 005,10 € net.

Article 2 : de verser une soulte au profit des Consorts GROLLEAU d'un montant de 48,90 € net.

Article 3 : de verser une indemnité d'éviction à Monsieur Claude AUDOUIT d'un montant de 850,79 € net.

Article 4 : de prendre en charge les frais d'acte.

Article 5 : de solliciter l'exonération des droits de mutation prévue à l'article 1042 du code général des impôts.

(cf. annexe I-7)

## I-8 – ECHANGE DE TERRAINS AVEC MADAME ET MONSIEUR BRANGER - TRANSFERT DES EFFLUENTS DE SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide

Article 1 : d'approuver l'échange de terrains entre la parcelle AH 285d propriété de Madame et Monsieur Serge BRANGER d'une valeur de 400 € net et la parcelle AH 192f propriété de la Communauté d'Agglomération du Choletais d'une valeur de 258,18 € net, sur la commune de Saint-Christophe-du-Bois.

Article 2 : de verser une soulte d'un montant de 141,82 € net au profit de Madame et Monsieur BRANGER pour la différence de valeur des propriétés échangées, ainsi qu'une indemnité pour reconstitution d'un mur de clôture de 3 000 € net.

Article 3 : de prendre en charge les frais d'acte et de bornage.

Article 4 : de solliciter l'exonération des droits de mutation prévue à l'article 1042 du code général des impôts.

(cf. annexe I-8)

## **II - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

### Création et commercialisation des zones économiques

## II-1 – CESSION D'UN IMMEUBLE - 21 AVENUE EDMOND MICHELET A LA SARL REDEIM

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide

Article 1 : de confirmer les conditions de la vente fixée par la délibération n° II-1 du 16 décembre 2013, approuvant la cession de l'ensemble immobilier sis 21 avenue Edmond Michelet à Cholet, cadastré CS 579.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer tout acte préparatoire et l'acte authentique.

(cf. annexe II-1)

### Divers

## II-2 – ZONE DU PARC V A SAINT-CHRISTOPHE-DU-BOIS - CONCLUSION D'UN BAIL COMMERCIAL AVEC LA SOCIETE HASPOLO

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide

Article 1 : d'approuver la conclusion d'un bail commercial au profit de la société HASPOLO, à compter du 1<sup>er</sup> mars 2014 et pour une période de 9 ans, pour la location d'un ensemble immobilier de 1 757 m<sup>2</sup> situé sur les parcelles AL n° 273, 276, 279, 293 et 294, zone du Parc V à St Christophe-du-Bois.

Article 2 : de fixer le loyer mensuel à 6 587,10 € HT, sans indexation du loyer durant la période du bail commercial.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant, à signer tous les documents y afférent.

## **III - SOLIDARITÉ ET PROXIMITÉ**

### III-1 – ACTION DE PREVENTION SPECIALISEE - CONVENTION 2014 DE PARTENARIAT DEPARTEMENTAL

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide

Article unique : d'approuver la convention de partenariat à conclure avec le Conseil Général de Maine et Loire, les autres villes concernées et l'Association de Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence, pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014, relative à l'action de prévention spécialisée conduite sur les différents territoires d'intervention, comprenant notamment celui de Cholet.

## **V - AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE**

### Habitat - Tourisme

### V-1 – AVENANT N°4 CONTRAT DE TERRITOIRE HABITAT AVEC LE CONSEIL GENERAL DE MAINE ET LOIRE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide

Article unique : d'approuver l'avenant n°4 au Contrat de territoire en matière d'habitat, avec le Conseil Général de Maine et Loire, prorogeant ledit contrat jusqu'au 31 août 2014.

## **VI - ENVIRONNEMENT**

### Espaces Naturels et Ruraux

### VI-1 – SYNDICAT MIXTE DES BASSINS EVRE - THAU - SAINT-DENIS - MODIFICATION DES STATUTS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide

Article unique : d'approuver le projet de statuts du Syndicat Mixte des Bassins Evre – Thau – Saint-Denis.

## VI-2 – MISE EN PLACE D'UN PLAN D'ACTIONS (2014-2018) POUR LA RECONQUETE DE LA QUALITE DE L'EAU DU CAPTAGE DE RIBOU

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide

Article 1 : d'approuver le Plan d'Actions du bassin versant du captage de Ribou pour conduire sur cinq années (2014-2018), 16 actions d'un montant total de 25 357 296 € TTC.

Article 2 : d'approuver les termes du contrat avec l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne, relatif à la reconquête de la qualité de l'eau du captage de Ribou, pour la période 2014-2018 et pour un montant d'opérations établi à 2 387 888 € TTC, aidé par l'Agence de l'Eau Loire-Bretagne pour un montant de 1 433 895 €.

(cf. annexe VI-2)

### Gestion des déchets

## VI-3 – VALOR3E - MODIFICATION DES STATUTS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide

Article unique : d'approuver les nouveaux statuts de VALOR3E.

## VI-4 – GESTION ET EXPLOITATION DES DECHETERIES ET ECO-POINTS - PROTOCOLE TRANSACTIONNEL AVEC LA SOCIETE BRANGEON

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide

Article unique : d'approuver le protocole transactionnel à conclure avec la société BRANGEON en vue du règlement des prestations exécutées par cette dernière, entre le 1<sup>er</sup> septembre et le 14 octobre 2013, alors que le marché relatif à la gestion et l'exploitation des déchèteries et éco-points n'était pas exécutoire. Les engagements réciproques convenus sont les suivants :

- la société BRANGEON s'engage à renoncer à formuler toute réclamation ultérieure ou demande d'indemnisation de préjudice,
- la CAC s'engage à verser à la société BRANGEON au titre du règlement des prestations réalisées, la somme globale et forfaitaire de 127 705,04 € TTC, charge à lui de verser à ses sous-traitants les sommes dues.

## VI-5 – COLLECTE DES TEXTILES, LINGE DE MAISON ET CHAUSSURES – CONVENTION ECO-TLC

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide

Article unique : d'approuver les termes de la convention à intervenir avec l'eco-organisme ECO-TLC pour le versement de soutiens financiers et techniques à la communication pour la valorisation des textiles, Linge de Maison et Chaussures conclue pour une durée de 6 ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

### Assainissement

## VI-6 – REHABILITATION DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT – BOULEVARDS JUIN ET RICHELIEU – COMMUNE DE CHOLET – LANCEMENT DE LA CONSULTATION

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide

Article unique : d'autoriser la signature du marché à l'issue de la procédure de consultation relative aux travaux de réhabilitation des réseaux d'assainissement des boulevard Juin et Richelieu à Cholet, pour une enveloppe prévisionnelle de 462 500 € HT, soit 555 000 € TTC.

## VI-7 – TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT RUE DU GENERAL DE GAULLE A TREMENTINES - FONDS DE CONCOURS POUR REFECTION DE VOIRIE

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide

Article 1 : d'approuver le versement à la commune de Trémentines d'un fond de concours d'un montant de 17 916,80 € HT (21 500,16 € TTC) au titre de la participation aux travaux de réfection de tranchées des travaux d'assainissement.

Article 2 : d'imputer cette dépense sur le budget principal au titre des eaux pluviales.

## VI-8 – DELEGATION DE SERVICE PUBLIC POUR LA GESTION DE L'ASSAINISSEMENT COLLECTIF (1990-2015) - AVENANT N°16

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide

Article unique : d'approuver les termes de l'avenant n°16 au contrat de délégation de service public relatif à la gestion de l'assainissement collectif, d'une partie du territoire communautaire, à conclure avec la société Lyonnaise des Eaux, ayant pour objet de prévoir à titre principal :

- la poursuite de la convention jusqu'à son terme, soit jusqu'au 30 juin 2015,
- la prise en charge des surcoûts d'exploitation liés à des modifications du périmètre d'intervention, à certaines évolutions réglementaires ou à des missions nouvelles, pour un montant valorisé à 701 358 €. Les charges supplémentaires étant compensées par les recettes perçues auprès des nouveaux abonnés, la rémunération du délégataire est inchangée.
- la détermination des équipements électromécaniques qui feront l'objet d'un remplacement, entre 2013 et 2015, dans le cadre du plan de renouvellement, pour un montant valorisé à 830 052 €.

## **VII - EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES**

### Bâtiments communautaires et suivi des chantiers

## VII-1 – MISSION DE CONTROLE TECHNIQUE POUR LA RESTRUCTURATION DE LA MAISON DE RETRAITE DE LA CORMETIERE - AVENANT N°2

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide

Article unique : d'approuver la passation de l'avenant n°2 au marché relatif à la mission de contrôle technique pour la restructuration de la maison de retraite " La Cormetière " à Cholet, conclu avec la société SOCOTEC, ayant pour objet de prévoir la réalisation de prélèvements complémentaires dans le cadre du diagnostic avant

travaux des phases de chantier 3 et 4, conformément aux nouvelles dispositions réglementaires renforcées.

Ces prestations représentent une plus-value de 4 000 € HT, ce qui a pour effet de porter le montant du marché après avenant n°1 de 28 250 € HT à 32 250 € HT (38 700 € TTC).

## VIII - ADMINISTRATION GÉNÉRALE

### Ressources humaines

#### VIII-1 – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide

Article unique : de procéder aux suppressions, modifications et créations des emplois telles que mentionnées ci-dessous :

Direction	Service	Emploi supprimé	Emploi créé	Justification	Date d'effet
Direction de l'Action Gérontologique	Pôle établissements	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints techniques (35/35 <sup>ème</sup> )	1 emploi du cadre d'emplois des agents sociaux (35/35 <sup>ème</sup> )	Modification de grade	01/02/14
Direction de l'Environnement		1 emploi du cadre d'emplois des rédacteurs (35/35 <sup>ème</sup> )	1 emploi du cadre d'emplois des adjoints administratifs (35/35 <sup>ème</sup> )	Modification suite à recrutement	01/03/14
Direction Générale		3 postes d'agents contractuels		Transfert de l'activité	01/02/14

## IX - COORDINATION GÉNÉRALE

### Moyens transversaux

#### IX-1 – FOURNITURE DE PRODUITS D'ENTRETIEN (2014-2017) - CONSTITUTION D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES AVEC LA VILLE DE CHOLET ET LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU CHOLETAIS

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide

Article unique : d'approuver les termes de la convention constitutive du groupement de commandes à conclure avec la Ville de Cholet et le Centre Intercommunal d'Action Sociale (CIAS) du Choletais, pour la passation des marchés relatifs à la fourniture de produits d'entretien.

La Ville de Cholet est désignée comme coordonnateur du groupement, chargé de procéder à l'organisation de l'ensemble des opérations de sélection des co-contractants, de signer, de notifier et d'exécuter les marchés, conclus pour une durée de deux ans, reconductibles une fois pour une durée d'un an, selon l'engagement financier suivant :

Structures	Engagement financier maximum HT	
	Première période (2 ans)	Deuxième période (1 an)
Ville	504 000,00 €	252 000,00 €
CAC	117 000,00 €	58 500,00 €
CIAS	115 000,00 €	57 500,00 €

Divers

IX-2 – RAPPORT 2013 DU PRESIDENT DE LA COMMISSION CONSULTATIVE  
DES SERVICES PUBLICS LOCAUX

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté à l'unanimité décide

Article unique : de prendre acte de l'état des travaux réalisés par la Commission Consultative des Services Publics Locaux au cours de l'année 2013.



la séance est levée  
Le Secrétaire de Séance,  
Monsieur John DAVIS

GESTION DE L'AIRE D'ACCUEIL DES GENS DU VOYAGE  
ROUTE DE TOUTLEMONDE A CHOLET

Plan prévisionnel de financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
Gestion de l'aire d'accueil (marché, frais de maintenance etc)	155 649,00 €	État (132.45 € par place (40) et par mois (12))	63 576,00 €
		Droits d'usage	27 700,00 €
		Communauté d'Agglomération du Choletais	64 373,00 €
TOTAL	155 649,00 €	TOTAL	155 649,00 €

## ETUDE DE REPERAGE DES COPROPRIETES EN DIFFICULTE

## Plan prévisionnel de financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
Étude	37 600 €	Agence Nationale pour l'Amélioration de l'Habitat (ANAH)	18 800,00 €
		Conseil Général de Maine et Loire	9 400,00 €
		Communauté d'Agglomération du Choletais	9 400,00 €
TOTAL HT	37 600,00 €	TOTAL HT	37 600,00 €
TVA 20%	7 520,00 €	TVA 20%	7 520,00 €
TOTAL TTC	45 120,00 €	TOTAL TTC	45 120,00 €

MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE  
EXPOSITION " CHOLET, AU SON DU CLAIRON "

Plan prévisionnel de financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
- Organisation matérielle	7 800,00 €	État (Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire	12 912,00 €
- Muséographie	24 400,00 €		
- Communication	2 000,00 €	Ville de Cholet	4 000,00 €
- Action culturelle	2 080,00 €	Communauté d'Agglomération du Choletais	19 368,00 €
TOTAL	36 280,00 €	TOTAL	36 280,00 €

MUSEE DU TEXTILE  
EXPOSITION " LES LARMES DU VENT "

Plan prévisionnel de financement

EMPLOIS		RESSOURCES	
- Organisation matérielle	5 930,00 €	État (Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire	8 714,00 €
- Muséographie	7 100,00 €		
- Publications	6 300,00 €	Communauté d'Agglomération du Choletais	13 071,00 €
- Communication	2 005,00 €		
- Action culturelle	450,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>21 785,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>21 785,00 €</b>

MUSEE D'ART ET D'HISTOIRE  
EXPOSITION " JEAN-PAUL MARCHESCHI "

Plan prévisionnel de financement

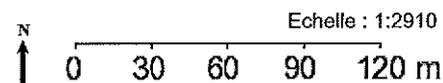
EMPLOIS		RESSOURCES	
- Organisation matérielle	4 300,00 €	État (Direction Régionale des Affaires Culturelles des Pays de la Loire	6 020,00 €
- Muséographie	3 500,00 €		
- Publications	5 000,00 €	Communauté d'Agglomération du Choletais	9 030,00 €
- Communication	2 050,00 €		
- Action culturelle	200,00 €		
<b>TOTAL</b>	<b>15 050,00 €</b>	<b>TOTAL</b>	<b>15 050,00 €</b>



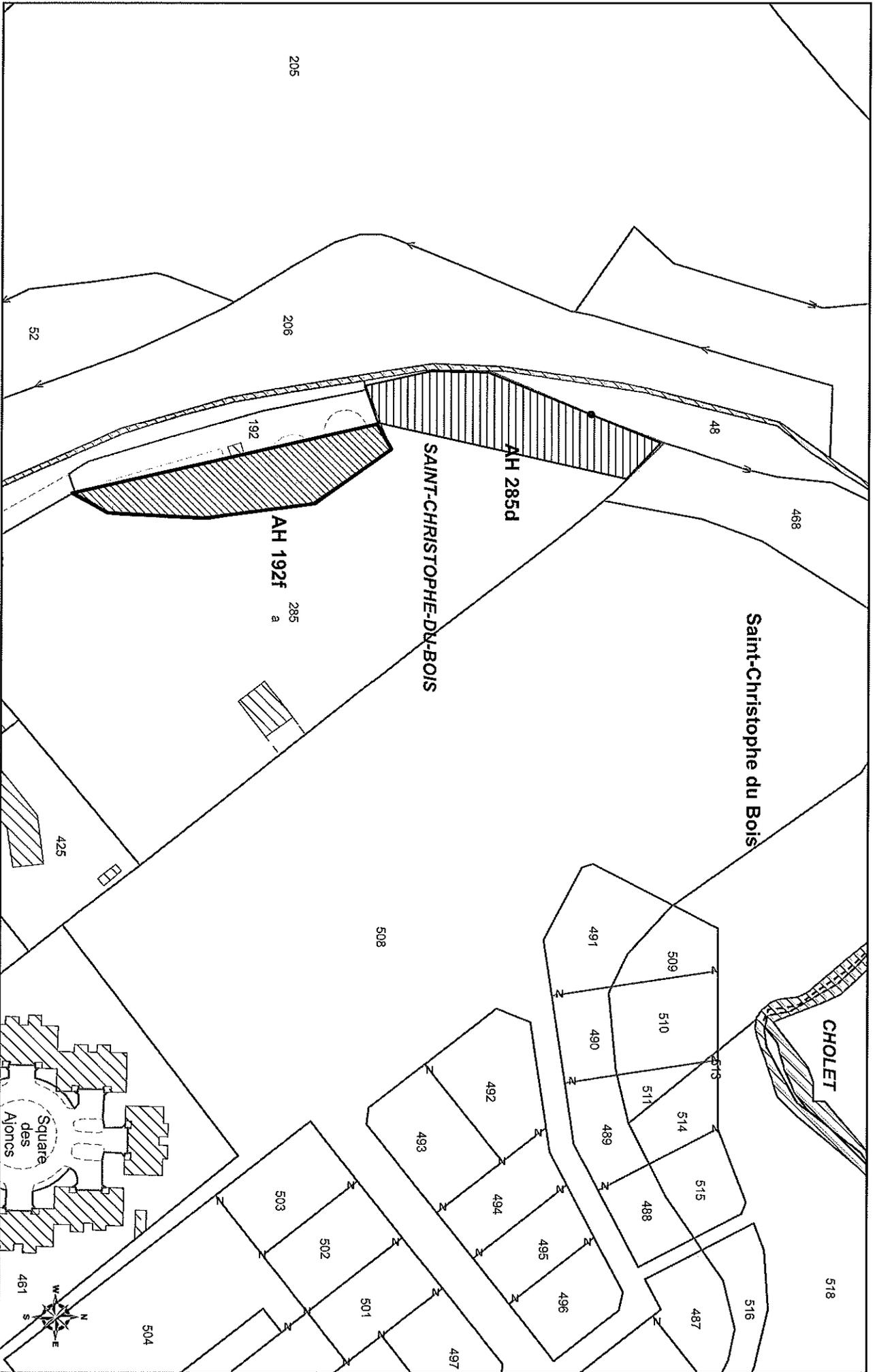
**Légende**

-  Parcelles cédées par la CAC
  -  Emprise cédée par les Cts
- GROLLEAU**

**Extrait cadastral**



Avertissement : toutes les informations de ce géoportail sont indicatives et n'ont aucune valeur officielle.



Parcelle propriété BRANGER

Parcelle propriété CAC

Extrait cadastral

31/12/2013

**Le Choletais**  
L'audace pour réussir

Echelle : 1:1 250

©Copyright - Communauté d'Agglomération du Choletais  
Sources : DGFIP - Cadastre. Droits réservés.

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Département :  
MAINE ET LOIRE

Commune :  
CHOLET

Section : CS  
Feuille : 000 CS 01

Échelle d'origine : 1/2000  
Échelle d'édition : 1/2000

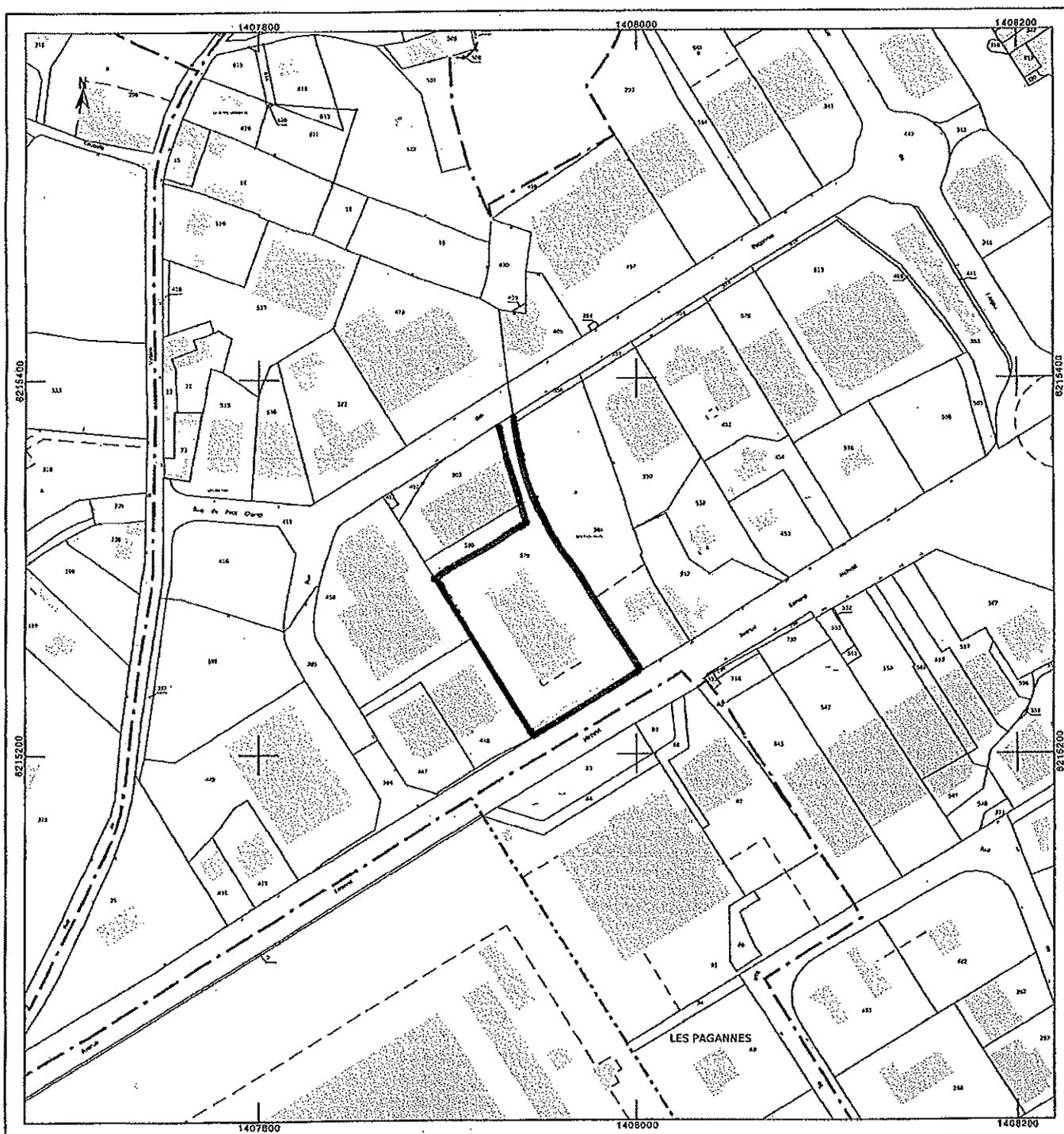
Date d'édition : 03/10/2013  
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47  
©2012 Ministère de l'Économie et des Finances

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le  
centre des impôts foncier suivant :  
CHOLET  
42 RUE DU PLANTY 49300  
49300 CHOLET  
tél. 02 41 49 58 28 - fax 02 41 49 58 87  
cdif.cholet@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr



## Contrat territorial de la Communauté d'Agglomération du Choletais-Captage Prioritaire de Ribou 2014-2018

## Plan de financement

Actions	Coût prévisionnel des actions TTC	Communauté d'Agglomération du Choletais		Montants d'aides prévisionnelles Agence de l'eau Loire Bretagne	
		euros	%	euros	%
Réduction transferts					
Protection du bocage	36 500,00 €	18 250,00 €	50,00%	18 250,00 €	50,00%
Préservation des milieux aquatiques					
Études	71 500,00 €	35 750,00 €	50,00%	35 750,00 €	50,00%
Entretien et travaux	280 088,00 €	130 044,00 €	50,00%	130 044,00 €	50,00%
Agriculture					
Animation MAET	64 000,00 €	32 000,00 €	50,00%	32 000,00 €	50,00%
Diagnostics agro-environnementaux et agriculture bio	450 800,00 €	138 240,00 €	30,00%	315 560,00 €	70,00%
Programme de développement de l'agriculture biologique	45 000,00 €	22 500,00 €	50,00%	22 500,00 €	50,00%
Actions prescripteurs agricoles	39 000,00 €	19 500,00 €	50,00%	19 500,00 €	50,00%
Industriels					
Diagnostics	15 750,00 €	7 875,00 €	50,00%	7 875,00 €	50,00%
Réduction des pesticides	15 000,00 €	7 500,00 €	50,00%	7 500,00 €	50,00%
Collectivité					
Réduction des pesticides Particuliers	36 600,00 €	18 300,00 €	50,00%	18 300,00 €	50,00%
Diagnostics	28 000,00 €	14 000,00 €	50,00%	14 000,00 €	50,00%
Réduction des pesticides	36 000,00 €	18 000,00 €	50,00%	18 000,00 €	50,00%
Actions d'accompagnement					
Animations – communication	792 150,00 €	264 584,00 €	33,40%	527 566,00 €	66,60%
Suivi et mise en place d'un bassin versant pilote	6 000,00 €	3 000,00 €	50,00%	3 000,00 €	50,00%
Création d'un observatoire de l'agriculture	41 500,00 €	12 450,00 €	30,00%	29 050,00 €	70,00%
Suivi de la qualité des eaux	400 000,00 €	200 000,00 €	50,00%	200 000,00 €	50,00%
Suivi des indicateurs et bilan de fin de contrat	50 000,00 €	15 000,00 €	30,00%	35 000,00 €	70,00%
<b>TOTAL</b>	<b>2 387 888,00 €</b>	<b>953 993,00 €</b>	<b>39,95%</b>	<b>1 433 895,00 €</b>	<b>60,05%</b>